



L'AVENIR DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES. PERSPECTIVES JURIDIQUES

DEUXIÈME SESSION PLENIÈRE

La représentation démocratique dans les organisations internationales : individus, société civile, assemblées parlementaires, administrations territoriales

Résumé de la communication de

DANIEL TURP

*Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal
Président du Conseil de la Société québécoise de droit international*

L'implication des assemblées parlementaires et des administrations territoriales au sein des institutions internationales

Après avoir tenté de circonscrire la notion de « représentation démocratique », la communication proposera d'examiner la place qui est conférée au sein des organisations internationales aux assemblées parlementaires et aux administrations territoriales. S'agissant des assemblées parlementaires, la communication cherchera dans sa première partie à présenter les instances parlementaires d'institutions internationales (OTAN, OSCE, Conseil de l'Europe, Francophonie et Commonwealth) et commentera les modes de représentation et les responsabilités dévolues aux parlementaires siégeant dans de telles instances. La représentation des administrations territoriales auprès d'institutions internationales, et en particulier d'États fédérés et autonomes, fera l'objet d'un examen dans la deuxième partie de la communication. Une illustration particulière d'une telle représentation sera proposée en faisant appel à l'exemple de la participation du Québec aux travaux de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'UNESCO. Des propositions relatives à l'avenir de la représentation et de l'implication des assemblées parlementaires et des administrations territoriales au sein des institutions internationales seront formulées en guise de conclusion.